Annexe III

ATTESTATION DE STAGE[1] BTS Gestion de la PME
A utiliser pour les unités U4 et U51
A remettre au stagiaire à l'issue du stage

ORGANISME D'ACCUEIL

Nom ou dénomination sociale : ……..
Secteur d'activité : ……
Adresse : ……..
……
☎ ……

Certifie que

LE STAGIAIRE

Nom : …… Prénom : …… Sexe : F □ M □ Né(e) le ……/ ……. / ……..
Adresse :…….
……
☎ …… mél : ……..
ETUDIANT EN BTS GESTION DE LA PME

AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :
……

A effectué un stage prévu dans le cadre de ses études

DUREE DU STAGE :

Dates de début et de fin de stage : **du …….. au ……..**

Représentant une **durée totale** de **……**semaines.

MISSIONS CONFIÉES AU STAGIAIRE (mention obligatoire) :
- Missions relevant de la sous-épreuve E4 (Gestion des relations avec les clients et les fournisseurs)……
……
……

- Missions relevant de la sous-épreuve E51 (Participer à la gestion des risques de la PME)……
……
……

La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits et congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L. 124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.

MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSEE AU STAGIAIRE
Le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un **montant total** de …….. €

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à la retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants **dont le stage a été gratifié** la possibilité de faire valider celui-ci dans la **limite de deux trimestres**, sous réserve du **versement d'une cotisation**. La **demande est à faire par l'étudiant dans les deux années** suivant la fin du stage et sur **présentation obligatoire de l'attestation de stage** mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L351-17 / code de l'éducation art. D. 124-9).	**FAIT À** ……..**LE** …… Nom, fonction et signature du représentant de l'organisme d'accueil

Pour les candidats se présentant au titre de leur activité professionnelle, cette attestation sera remplacée par des certificats de travail ou contrats de travail.

[1]Remettre autant d'attestations que d'entreprises fréquentées pour couvrir les 12 semaines de stage réglementaires
Reproduire cette attestation renseignée en autant d'exemplaires que nécessaire pour constituer le dossier décrit pour chacune des épreuves auxquelles le candidat est inscrit